

INTRODUCTION AU DOSSIER : LA QUESTION DES NORMES DANS L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

Vincent Capt (Haute école pédagogique de Vaud)
et Jean-François de Pietro (Institut de recherche
de documentation pédagogique)

« Libre de sa parole, mais contraint par sa langue : tel est l'individu dans son expérience du langage. » (Genouvrier, 1972 : 36)

La question des normes dépasse largement le domaine de l'école et concerne de fait l'ensemble des phénomènes sociaux, imprégnant nombre de nos pratiques et de nos représentations. Genouvrier résume cela de la manière la plus claire : « La norme institue dans le champ des comportements socioculturels une polarité du positif et du négatif tendant à fonder en valeur une décision strictement conventionnelle – qu'il s'agisse des manières de table, des usages vestimentaires ou linguistiques » (1972 : 43). Comme le montrent ces dernières années de manière forte, parfois violente, les débats à propos des rectifications de l'orthographe ou de l'écriture inclusive, le langage – les (« bons ») usages ?... – constitue un domaine privilégié où s'exerce cette transformation des jugements de faits en jugements de valeur, permettant alors aux processus identitaires, aux processus sociaux de distinction et de pouvoir de fonctionner à plein. Toutefois, la problématique de la norme est bien plus complexe encore : à côté des variantes normées et valorisées, on trouve par exemple des contre-normes exhibées par certains groupes sociaux, ainsi que différentes variétés (géographiques, sociales) de langues qui cohabitent sans problème, sans même parfois qu'on ait conscience de leurs différences...

Une évolution progressive du regard sur la langue

Le regard sur les normes langagières a beaucoup évolué au cours de l'histoire. En opposition au « bon usage » institué notamment par Vaugelas, aux nombreuses cacologies du 19^e siècle et aux grammaires normatives, soucieuses de prescrire des formes valorisées socialement de la langue, les linguistes, à la suite de Saussure, ont promu une approche se voulant scientifique, descriptive, des faits de langue. Certains linguistes, comme Henri Frei dans sa *Grammaire des fautes* (1929), ont volontairement centré leur corpus d'études sur des énoncés dont le français était jugé défectueux en montrant que les « variantes » qu'ils comportaient permettaient en fait de « réparer » certains déficits du langage considéré correct. Les travaux d'Eugenio Coseriu (1952) – adoptant une approche radicalement descriptive des « éléments normaux et répétés dans le parler d'une collectivité » (1952 : 55) – symbolisent ce changement général d'attitude, porté par la linguistique, sur la question des normes, une attitude désormais émancipée de toute nostalgie puriste et de toute visée prescriptive ou évaluative.

Une telle approche descriptive conduit inévitablement à une réflexion renouvelée sur la notion même de norme, ses fondements, ses implications et effets sociaux, mais aussi sur les éléments qui semblent s'en écarter : comme l'a théorisé la sociolinguistique, la notion de norme ne va pas sans celle de *variation* (Labov, 1972 ; Gadet, 2003 ; etc.). Sur la base des différentes composantes de la langue (lexique, syntaxe...), des variations liées à différents paramètres (géographiques, sociaux, générationnels, stylistiques...) ont été répertoriées. Les (socio)linguistes, notamment, ont par conséquent développé tout un appareil terminologique afin de mieux cerner ces notions, en distinguant par exemple différents types de normes : normes prescriptives, évaluatives, quantitatives, objectives, subjectives, etc.

Comment, dès lors, définir la normalité, voire l'*anormalité* ? La norme est indissociable de la variation qui, systématiquement fonctionnelle (Frei, 1929 ; Berrendonner *et al.*, 1983), est constitutive de toute langue et fonde des pratiques multiples, exploitables à des fins diverses¹ : compenser les lacunes¹ du système, marquer des identités sociales et/ou individuelles – un « style » –, etc. Remysen (2008) met

¹ Voir les « fautes » du système, comme le suggèrent Hoedt & Piron (2017) dans *La faute de l'orthographe*.

les choses au point : « la langue standard n'est qu'une variété de langue parmi d'autres et [...] elle n'est pas supérieure aux autres, même si elle est plus valorisée socialement. »

Un défi pour l'école, une notion au cœur de l'enseignement des langues

Ainsi, dans une telle perspective « variationniste », la langue n'est jamais une, elle est toujours habitée d'une « pluralité interne », qui représente pour l'école autant un défi didactique (dans le cadre des disciplines scolaires, comme le français) que de politique éducative : quelles variante(s) / variété(s) enseigner ? Et, ces premières décisions, d'ordre souvent politique, effectuées, quelle place veut-on donner à cette variété parmi d'autres qui est parfois définie comme « standard » ? Aux multiples variantes, plus ou moins ponctuelles, que contient chaque variété ? Les rejeter ? Les ignorer ? Les expliquer en les situant dans un cadre de validité d'ordre social et communicatif explicite pour les élèves ? Par exemple, comment traiter la variation individuelle – le style – tout en sachant qu'elle pourra plus facilement être acceptée, voire valorisée dans un discours de type littéraire que dans une communication institutionnelle ?

Aujourd'hui, dans un contexte au sein duquel les mouvements et les mélanges de population ressortent avec plus de saillance, dans un contexte caractérisé par le développement des technologies numériques, par des revendications socio-identitaires (de genre notamment), mais aussi par une persistance des inégalités sociales et scolaires, toutes ces questions sont pleinement d'actualité et les débats restent vifs.

De manière très marquée dans le domaine de l'enseignement du français, la question de la norme a de tout temps été au cœur des réflexions pédagogiques – voire politiques –, puis didactiques : autrefois, on se demandait s'il fallait enseigner en latin ou en langue vernaculaire, puis à qui appartenait le « bon usage » ; aujourd'hui, on s'interroge sur l'existence même des normes sociales imposées en contraste avec l'identité et le style, sur le statut de la variété dite « standard », voire des langues elles-mêmes (voir certaines théories du « translanguaging »), sur la place à accorder aux « régionalismes », aux variétés locales, sociales, générationnelles, etc., sur l'« acceptabilité » des emprunts, voire des « mélanges de langues » par exemple dans le cadre d'enseignements et de pratiques plurilingues ; faut-il « protéger » le français de ces influences extérieures ? Plus généralement, les normes de la langue enseignée, quelle qu'elle soit, doivent-elles suivre l'évolution des pratiques, prendre en compte certaines revendications sociales (cf. l'écriture inclusive) et s'y adapter ou doivent-elles, au contraire, constituer une sorte de rempart permettant de préserver un « héritage culturel » (cf. l'orthographe), d'assurer une certaine stabilité et de prévenir certaines « dérives » ?

Présentation du dossier

On le voit, les questions que soulève la notion de norme sont nombreuses et justifient pleinement qu'on leur consacre le dossier de ce 70^e numéro de *La Lettre*. Celui-ci fait par ailleurs suite à un cycle de conférences et à des journées d'étude sur la question des normes dans l'enseignement et l'apprentissage des langues, organisés entre fin 2020 et début 2022 par la section suisse de l'AIRDF. Il réunit des contributions sollicitées auprès de quelques-un-es des intervenant-es à ces manifestations et d'autres répondant à un appel à contributions. Il vise à aborder la question des normes en privilégiant la diversité des perspectives et des objets envisagés, en tenant compte des contextes didactiques et des évolutions en cours, des connaissances relatives au développement des élèves-apprenants et à leurs potentialités, mais aussi en situant expressément la réflexion par rapport aux propriétés en tant que telles de toute langue, à savoir en tant que fait social et en tant que système sémiotique singulier.

Quelle que soit la position qu'on adopte envers cette notion, l'école joue un rôle fondamental dans la transmission de « certaines » normes langagières². Il s'agit par conséquent aussi, et surtout, de nous interroger sur les enjeux *didactiques* de cette notion, sur les manières de la prendre en considération dans les pratiques d'enseignement, dans une perspective visant certes à en reconnaître la nécessité sociale mais aussi à rechercher une meilleure équité scolaire. Cette prise en compte se doit d'envisager

² « L'école est le lieu par excellence où s'exerce l'activité normative, puisque là et au sein de la famille s'assure la continuité et s'acquiert, par l'éducation, le respect des bons usages : la politesse, au sens le plus large. » (Genouvrier, 1972 : 44-45) Voir aussi Remysen, 2008.

à la fois les aspects socioculturels des normes, en termes de savoirs, les aspects comportementaux, en termes de savoir-faire, et les aspects subjectifs, identitaires, en termes de savoir-être.

Divers aspects de la langue française qui – en lien avec la question des normes – font l'objet des contributions nous paraissent particulièrement d'actualité, notamment pour l'école : l'écriture dite inclusive, la concurrence entre orthographe dite traditionnelle et rectifiée, la place de la langue parlée, la place de l'individualité, de la subjectivité, du « style » dans les écrits des élèves, dès l'entrée à l'école, sans oublier la dimension plurilingue de certains contextes, qui, inévitablement, interroge également les normes³.

Deux « ensembles » paraissent par ailleurs se dessiner dans les contributions ici réunies. D'une part, un premier regroupement articulé autour de réflexions portant sur l'enseignement grammatical – domaine où la pertinence d'une réflexion sur la notion de norme paraît d'emblée évidente. D'autre part, suivant aussi la configuration disciplinaire du français, des contributions concernant l'enseignement littéraire qui, précisément, interrogent la pertinence de la notion relativement aux finalités de cet enseignement et qui dessinent une notion traversée par une tension entre une dimension plus personnelle, plus créative, du développement langagier et l'idée même de norme...

Dans ces deux ensembles, on retrouve toutefois, comme en filigrane, le même questionnement sur la tension entre l'affirmation identitaire, la créativité, le style, d'un côté, et les normes plus ou moins impératives, contraignantes, qui sont véhiculées par l'enseignement. Entre nécessité des normes et distanciation critique, voire refus, plusieurs positionnements sont ainsi exprimés dans les textes du dossier.

Présentation des contributions

En ouverture, la contribution de **Françoise Gadet** apporte d'importantes mises au point nous rappelant que la norme est avant tout une question sociologique, d'imposition sociale, et que la réflexion à son sujet, y compris didactique, doit prioritairement être fondée sur la *variation* – réalité linguistique, présente dans toute langue et liée à son fonctionnement même. F. Gadet illustre son propos à partir d'un vaste corpus vernaculaire, relevant de genres de texte différents et élaboré en proximité avec les locuteurs. Outre quelques rappels sur la diversité du fonctionnement de la langue aux niveaux du lexique, de la syntaxe ou de la phonétique, elle se penche sur des phénomènes encore insuffisamment étudiés, comme les interrogatives indirectes dites *in situ* ou certains ponctuels de l'oral (« tu vois », « et tout... »). Transférées au contexte scolaire, ces considérations sur la variation *ordinaire* de la langue invitent à changer de regard, en envisageant l'enseignement du fonctionnement de la langue comme un objet de réflexion avec lequel les élèves développeront une relation de plus en plus consciente, critique et émancipée.

Comme le souligne Gadet, l'image qu'on donne des langues et de leurs variations dépend des données sur lesquelles on s'appuie. Ancrée dans les approches plurielles, la contribution de **Laurent Gajo** montre qu'en dépit de leur fréquence, de leur « normalité », celles-ci restent, en contexte scolaire notamment, appréhendées à partir d'une norme monolingue. Sont notamment commentés des exemples de représentations de locuteur·ices, dont des enseignant·e·s. Abordant la question des normes en la confrontant centralement à celle du plurilinguisme, L. Gajo illustre sa réflexion autour d'un projet d'enseignement bilingue, rappelant qu'en dépit d'enjeux éducatifs désormais reconnus, les approches plurielles demeurent le plus souvent marginales dans l'enseignement, dans la formation et en didactique des langues, bien que des démarches didactiques plurilingues et des matériaux didactiques concrets – ouvrant à un élargissement des normes – soient aujourd'hui proposés dans plusieurs recherches et dans certains plans d'études.

Dans une étude menée avec 23 enseignant·es au Québec et dans l'Ontario francophone, **Joël Thibeault** et **Catherine Maynard** s'intéressent aux pratiques d'enseignant·es qui abordent la question des normes grammaticales d'une manière originale, en sensibilisant les élèves à la diversité des registres selon la situation de communication, aux fonctionnements de la langue à l'oral ou à l'écrit, à l'évolu-

³ Nous avons été un peu surpris, en revanche, qu'aucune proposition de contribution ne porte sur l'impact des technologies numériques – des correcteurs orthographiques aux formes nouvelles d'écriture en passant par les tutoriels d'aide à la rédaction – sur la problématique des normes...

tion des normes grammaticales dans le temps, ou encore en suscitant chez les élèves le développement d'une posture critique relativement à telle ou telle règle grammaticale. Leur hypothèse – éminemment didactique – consiste à considérer que travailler sur les normes et les variétés contribue en fait à une meilleure compréhension des formes que la norme prescriptive privilégie et, finalement, à un meilleur apprentissage. Iels montrent ainsi que l'enseignement de la grammaire peut ne pas reposer uniquement sur une norme homogène et prescriptive, mais aussi susciter des réflexions allant au-delà de celle qui est habituellement valorisée en contexte éducatif... tout en favorisant la compréhension et l'apprentissage de celle-ci.

Dans leur contribution, **Roxane Gagnon** et **Christian Surcouf** proposent une sorte de plaidoyer pour un enseignement grammatical de « l'oral en soi », à savoir un enseignement qui ne prenne plus pour étalon normatif une grammaire scriptocentrée, en rappelant notamment que c'est à partir de l'oral que les jeunes enfants construisent et complexifient progressivement leur compétence langagière. Iels ancrent leur réflexion autour de la dislocation à gauche. Iels illustrent et critiquent la proposition de traitement qui en est faite dans un manuel du primaire en Suisse romande en montrant de manière convaincante que ce traitement, centré sur une norme de l'écrit, entrave en fait le développement langagier de l'enfant.

Anne Dister, **Dominique Lafontaine** et **Marie-Louise Moreau** s'intéressent à l'égalité des sexes et à la manière dont celle-ci est / peut être réalisée dans la langue, notamment à travers ce qu'on nomme l'écriture inclusive. Considérant que l'une des missions de l'école est de déjouer les formulations qui enferment les hommes et les femmes dans des rôles stéréotypés, elles s'interrogent concrètement sur les formes d'écriture qu'il s'agirait d'enseigner. Pour répondre à cette épineuse question, les autrices distinguent trois cas : la féminisation lexicale, le champ des expressions à caractère sexiste ou discriminatoire et les pratiques qui visent à éviter l'usage du masculin « générique » par différentes stratégies rédactionnelles. S'il leur paraît réaliste – et nécessaire – de travailler en classe les deux premiers points, par exemple en évitant certaines expressions discriminatoires, le troisième cas, pour diverses raisons, s'avère plus « résistant ». Elles relèvent par exemple que les objectifs liés à la visibilité des femmes et ceux portant sur la lisibilité des textes – deux objectifs démocratiques également louables – semblent placés en relation d'opposition par certains aspects de l'écriture inclusive.

En relation à un autre débat éminemment actuel à propos des normes, **Jessy Marin** et **Nathalie Lavoie** se proposent d'effectuer un bilan de l'enseignement de l'orthographe rectifiée (OR), plus de trente ans après la dernière réforme. Les autrices illustrent leur propos à partir de plusieurs études de terrain, menées notamment au Québec. Confirmant le constat de la coexistence actuelle dans les classes de deux « systèmes de normes orthographiques », les autrices évoquent des pistes pour expliquer la « lenteur » de la progression vers un usage exclusif de l'orthographe rénovée et s'interrogent sur la possibilité et les conséquences de la coexistence de deux normes orthographiques dans l'enseignement.

Sur la base d'un test adressé à des étudiant·es de deuxième année de formation au Bachelor en enseignement primaire en Suisse romande, **Virginie Degoumois** et **Florence Epars** s'intéressent à la maîtrise du métalangage grammatical chez les futur·es enseignant·es et s'interrogent sur le statut de ce métalangage en tant que savoir scientifique d'un côté, que norme terminologique liée au cadre prescriptif du *Plan d'études romand* de l'autre. La variation terminologique observée dans les réponses des futur·es enseignant·es peut être considérée très diversement selon que l'on se place dans la logique des prescriptions (ici le Plan d'études romand), de la formation en didactique du français ou de la science (linguistique). Les autrices se demandent dès lors dans quelle mesure la diversité constatée du métalangage grammatical impacte la compréhension même du fonctionnement de la langue chez ces futur·es enseignant·es – et, *a fortiori*, chez leurs futur·es élèves – et quel est l'intérêt d'une *norme terminologique* dans le domaine de l'enseignement grammatical.

Dans la perspective de l'enseignement de la littérature, **Raphaël Baroni** interroge pour sa part les normes qui régissent les interprétations des récits de fiction et illustre son propos à partir de l'analyse d'un extrait d'épisode de la série télévisuelle *Friends*, où la prise en charge de la parole d'un personnage constitue le cœur d'un quiproquo exploité pour son potentiel comique aux yeux des téléspectateurs. L'idée d'une interprétation plurielle de cette parole repose sur la considération de celle-ci comme discours habité par une pluralité de voix. Sur cette base, comment outiller la réception des élèves pour répondre, même à un niveau élémentaire, à une question du type « qui s'exprime ici ? ». En distinguant

les notions de locuteurs, d'énonciateur et de sujet parlant, et en mobilisant des éléments contextuels nécessaires à la compréhension de l'extrait, l'analyse déployée par R. Baroni montre combien différentes lectures valides sont possibles – mettant ainsi en discussion l'idée de norme interprétative.

Dans une démarche « littéraire » également, **Kelly Moura** se penche sur l'enseignement de la poésie aux premières années du primaire. Sa réflexion, basée sur une étude menée dans le cadre de sa propre classe en Suisse romande, la conduit à interroger la tension qui se trame entre certaines normes plus ou moins contraignantes et le développement du sujet lecteur-scripteur de poèmes. Elle opérationnalise cette question à travers deux expérimentations d'ordre didactique, l'une en réception (l'interprétation d'un poème successivement au moyen d'un débat interprétatif et par le mouvement) et l'autre en production (une écriture « à la manière de »). K. Moura constate que, au moment de l'entrée dans l'écrit et suivant l'activité menée en classe, la manière de prendre en compte certaines normes propres au poème choisi peut soit favoriser le développement du sujet lecteur-scripteur, soit l'entraver : les choix didactiques opérés l'amènent ainsi à considérer, du point de vue des élèves, les normes comme frein ou bien comme support d'émancipation face au poème.

Lucas Haensler invite pour sa part à « réactualiser et à promouvoir un enseignement rhétorique » fondé notamment sur des lieux qui fourniraient des « normes d'écriture » sans aucunement entraver pour autant la créativité des élèves apprentis-scripteurs qui, en s'appropriant ces normes et les adaptant au sujet ainsi qu'au contexte situationnel de leur production textuelle, pourraient ainsi développer leur propre style. L'auteur se base sur une expérience, menée dans le cadre d'une classe de collège, qui semble en effet montrer que les élèves parviennent à s'approprier les outils fournis par l'enseignement rhétorique reçu tout en produisant des textes originaux. Cet article interroge le sens qu'il s'agit de donner à la notion de norme, entre dimension prescriptive ou objective, entre contrainte ou outil.

Enfin, dans une contribution à l'intitulé ouvertement critique et provocateur (« Balance tes normes »), **Stéphanie Pahud** propose une réflexion large sur le caractère coercitif et insécurisant que peuvent revêtir – en particulier dans le cadre l'enseignement du français langue étrangère – les normes au niveau des représentations langagières des étudiant-es concernant les « bons usages », les formes « valorisées socialement », dans leur apprentissage du français. Rappelant que la langue est un système sémiotique qui dispose d'une grande autonomie vis-à-vis des normes essentiellement sociales, St. Pahud prône un enseignement fondé sur l'émancipation des locuteur-ices en vue d'une appropriation singulière et consciente de la langue, où le souci de conformité sociale est mis de côté au profit de l'élaboration d'une subjectivité, d'un *style*. À l'heure des revendications identitaires et des métissages plurilingues, il est nécessaire selon elle que l'enseignement du français et les discours de formation soient accordés aux progrès sociaux en cours.

Dans le cours de notre travail d'édition des contributions à ce dossier portant sur les normes, il nous est apparu impossible de ne pas nous interroger sur notre propre rapport à la, ou plutôt aux normes du français et, dans la foulée, sur les principes éditoriaux que nous allions adopter : tout accepter ? Corriger ce qui nous semblait s'écarter de... mais de quoi ? De quelles normes ? Imposer l'orthographe rectifiée ? Conserver l'accord au masculin dit générique ?...

Après réflexion, nous avons ainsi décidé, de manière tout à fait partielle...

- de viser au niveau textuel une relative harmonisation des articles, par exemple en supprimant la numérotation des sous-chapitres,
- d'accepter toutes les formes d'écriture inclusive (ou non) utilisées par les auteurs et les autrices,
- d'ajouter – suite à une suggestion judicieuse d'Anne Dister – les prénoms de ces auteurs et autrices dans les bibliographies afin de rendre plus visible la présence d'autrices dans les articles scientifiques,
- d'appliquer les rectifications orthographiques de 1990 dans le souci d'améliorer, fort modestement, la cohérence du système...

La question des normes, si prégnante en contexte scolaire, on le voit, nous concerne également, toutes et tous !

Références bibliographiques

- Berrendonner, Alain, Le Guern, Michel & Puech, Gilbert (1983). *Principes de grammaire polylectale*. Lyon : Presses universitaires de Lyon (PUL).
- Coseriu, Eugenio (1952). Sistema, norma y habla. *Revista de la facultad de humanidades y ciencias de Montevideo*, 9, 113-181.
- Frei, Henri (1929). *La grammaire des fautes*. Paris : P. Geuthner.
- Gadet, Françoise (2003). La variation. In M. Yaguello (Dir.), *Le grand livre de la langue française* (pp. 90-152). Paris : Seuil.
- Genouvrier, Émile (1972). Quelle langue parler à l'école ? : propos sur la norme du français. *Langue française*, 13, 34-51.
- Hoedt, Arnaud & Piron, Jérôme (2017). *La faute de l'orthographe*. Paris : Textuel.
- Labov, William (1972). *Sociolinguistic patterns*. Philadelphie : University of Pennsylvania Press [traduction française: Labov, William. (1976). *Sociolinguistique*. Paris : Éditions de Minuit].
- Remysen, Wim (2008). *Le français et la variation linguistique*. Usito. https://usito.usherbrooke.ca/articles/thématiques/remysen_1.